

Directeur d'école de conduite



98 h



1 700,00 €

Public

La formation est destinée à des personnes qui possèdent au minimum le brevet 3 et un des brevets 2, 4 ou 5.

Prérequis

Les participants doivent répondre aux exigences du SPF mobilité au moment de l'examen.

La formation est donc destinée à des personnes qui possèdent au minimum le brevet 3 et un des brevets 2, 4 ou 5.

Objectifs

Cette formation prépare à l'épreuve écrite et orale en vue de l'obtention du brevet I prévu par l'arrêté royal du 11 mai 2004.

La formation prévoit l'étude des matières à présenter à l'examen :

Droit (20 heures)

1. Obligation du commerçant - Qu'est-ce qu'un commerçant ? - Démarches administratives pour s'installer en tant que commerçant. - Obligations d'un commerçant : tenue des livres comptables, déclaration TVA (théorie)

2. Droit général et des affaires

- Organisation des tribunaux

- Notions de droit commercial (acte de commerce, contrat de vente) - Bail commercial et bail de droit commun

3. Droit social

- Calcul des salaires - Avantages en nature - Obligations de l'employeur - Contrat de travail - Cp 200

4. Statut social du travailleur indépendant

- Couverture - Cotisations sociales

5. Droits des sociétés

- Intérêt de créer une société (juridique, patrimonial, fiscal) - Les différentes formes de sociétés - Le fonctionnement et les organes d'une société

Assurances (4 heures)

1. Assurances

- Assurances obligatoires et recommandées pour une école de conduite

Economie de l'entreprise (16 heures)

1. Démarrage d'une activité

- Plan financier - Plan de trésorerie - Aspects commerciaux - Outils de mesure de la rentabilité

2. Aspect financiers

- Différentes formes de crédit pour l'entreprise - Les formules de leasing ou de renting

3. Aspects économiques

- Calcul de rentabilité : heure de conduite et heure de théorie - Tableaux de bord et rentabilité d'une école de conduite

Comptabilité et fiscalité (32 heures)

1. La comptabilité simplifiée

- Les livres comptables - La déclaration TVA.

2. La comptabilité en partie double

- Entreprises soumises à cette législation - Comptabilisations simples : factures de vente, d'achat, paiements, amortissement, salaires, charges à reporter - Bilan : obligations, analyse et lecture d'un bilan

3. TVA

- Principes généraux de la TVA - La déclaration TVA (délais, contenu, paiements, différentes formules) - Les taux de TVA (d'opérations qui peuvent se dérouler dans une auto-école) - Les déductibilités TVA

4. Impôts directs

- Déclaration fiscale (contenu, délais, partie I et II) - Dépenses déductibles et non déductibles - Versements anticipés

Législation (26 heures)

Législation auto-école

Législation permis de conduire

Les cours théoriques sont étayés de cas pratiques appliqués à la gestion spécifique des écoles de conduite.

Informations pratiques

> Droit d'inscription

1 700,00 €



Cette formation est agréée "chèques formation".

> Horaires

📍 Liège

> Du 2 mars 2026 au 29 juin 2026
De 9h à 17h

> Certificat - Attestation

Attestation de participation

> Aides sectorielles à la formation

Directeur d'école de conduite - Les lundis du 02 mars au 29 juin 2026, Liège

Renseignements

04/229.84.20

€ 1 700,00 € ou 98 Chèques-Formation



Dates de formation

Les lundis du 02 mars au 29 juin 2026

Horaire

De 9h à 17h



Liège, Sainte Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1
4000 Liège
Belgique

formation.continue@centreifapme.be

[04/229.84.20](tel:042298420)